

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 27 MARS 2024
À 18hDélibération 2024 / 25
(11^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 18
Votants : 20

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation
20/03/2024

Date de publication
du compte-rendu de
la séance :
29/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 mars à 18h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, BACH Hélène, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, VERTES Alain.

Absents représentés : BRAMOND Philippe (donne pouvoir à GROUGEARD Michel), SERMET Jean-Claude (donne pouvoir à VERTES Alain).

Absents excusés :

Absents : COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : BACH Hélène.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2023.

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2023 du Budget annexe eau et assainissement de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT (en €)		INVESTISSEMENT (en €)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés :	-	532 659,46	-	1 031 728,29
Réalisations de l'exercice :	215 986,46	567 149,72	69 206,26	147 515,18
Totaux :	215 986,46	1 099 809,18	69 206,26	1 179 243,47
Résultat de clôture par section :	-	883 822,72	-	1 110 037,21

AR Prefecture

046-214601288-20240328-2024_25-DE
Reçu le 28/03/2024

Capacité de financement d'investissement	1 110 037,21
Restes à réaliser en dépenses	103 690,76
Restes à réaliser en recettes	0,00
Capacité de financement avec RAR	1 006 346,45
Rappel excédent de fonctionnement	883 822,72
Résultat de clôture <i>*avec</i> RAR	1 890 169,17
Résultat de clôture <i>*sans</i> RAR	1 993 859,93

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

<u>RESTES A REALISER - DEPENSES.</u>			
<i>c/2315</i>	DEJANTE	<u>Opération 9027</u> : Eau potable Rue des artisans	15 600.00
<i>c/2315</i>	SNCF	<u>Opération 9027</u> : Etude préliminaire bassin infiltration eaux pluviales rue des artisans réseau ferroviaire	20 133.20
<i>c/2158</i>	SAUR	Installation débitmètre sur la recirculation des boues STEP	6 765.36
<i>c/2315</i>	DEJANTE	<u>Opération 9027</u> : Séparatif des eaux usées rue des artisans	16 800.00
<i>c/2031</i>	G2C ING-ALTEREO	Elaboration du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux	10 989.60
<i>c/2315</i>	IMOGEO	<u>Opération 9027</u> : Construction bassin infiltration rue des artisans	33 402.60
<u>TOTAL :</u>			103 690.76

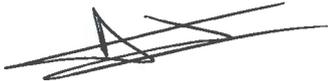
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur SYLVESTRE se retire avant le vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Hélène BACH.

Le Maire,




Michel SYLVESTRE.

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

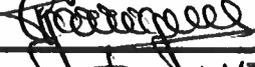
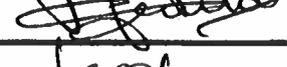
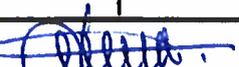
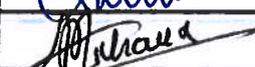
IV
D

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 18
 Nombre de suffrages exprimés : 20
 VOTES :
 Pour : 20
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 20/03/2024

Présenté par (1) Le MAIRE,
 A Gramat le 27/03/2024
 (1) Le MAIRE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Gramat, le 27/03/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALIBERT Sylvie	
BACH Hélène	
BALLARIN Lydia	
BORIS Yvette	
BRAMOND Philippe	
CASTAGNE Yoan	
CHAVET-JABOT Francis	
COQUEAU Stéphane	
DELEUZE Christian	
ELIAS Marie-José	
GARBE Daniel	
GARRIGUES Françoise	
GROUGEARD Michel	
LAVERGNE Frédéric	
MAIGNE Solange	
MAZEYRAC Pierrick	
MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît	
MICHAUX Martine	
PELIGRY Alain	
POIRRIER Michelle	
PUECH Roland	

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

ROUQUIE Vincent	
RUAUD Maria de Fatima	
SERMET Jean-Claude	PO 
SYLVESTRE Michel	
THEPAULT Pascale	
VERTES Alain	

Certifié exécutoire par (1) Le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/03/2024, et de la publication le 29/03/2024
A Gramat, le 27/03/2024

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.




Michel SYLVESTRE